

PPIN DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 11, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Bruits sur les démêlés de la France avec les Etats-Unis. — L'empereur Nicolas et la Pologne. — Funérailles de M. de Rigny. — Affaires d'Espagne. La victoire des carlistes officiellement démentie. Mouvement rétrograde de don Carlos. — Chambre belge. — Réclamations des maîtres de forges du Luxembourg. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 12 novembre. — On écrit d'Ajaccio, le 8 : « Le 4, M. le duc d'Orléans a couché à Corcé; S. A. R. est arrivé à Ajaccio le 5, elle y a séjourné le 6, et le 7 elle s'est embarquée à 11 heures du matin pour l'Afrique. » S. A. R. a été reçue partout avec le plus vif enthousiasme. (J. de Paris.) — On assure qu'on s'est enfin entendu dans le cabinet sur le texte de la loi à présenter dans la prochaine session et qui doit tout à fait *mettre* la vie privée.

— Morey, qui avait été transféré de la conciergerie à Bicêtre vient d'être ramené à Paris, il est installé à l'hôpital de la Pitié où lui seront prodigués tous les soins nécessités par son état de souffrance. — Par ordonnance du président de la cour des pairs notifiée aux accusés d'avril qui n'ont pas été jugés, la cour est convoquée pour lundi 16 novembre à l'effet de statuer sur l'accusation portée contre les prévenus de la catégorie de Paris. — MM. Perrier, avocat de Lyon, Argout, imprimeur, Daval, maçon, et les époux Leclerc, prévenus d'avoir en août 1835, tenté de faire évader des condamnés politiques de la prison de Ste. Pélagie ont été acquittés par le jury, à la séance de la cour d'assises du 12 novembre. — Le Journal des Débats publie, mais en émettant des doutes sur son authenticité, le discours de l'empereur de Russie à la municipalité de Varsovie. On y lit entr'autres choses : « Je sais, messieurs, que vous avez voulu me parler; je connais même le contenu de votre discours, et c'est pour vous épargner un mensonge, que je ne désire pas qu'il me soit prononcé. Oui, messieurs, c'est pour vous épargner un mensonge; car je sais que vos sentimens ne sont pas tels que vous voulez me les faire accroire. » Si vous vous obstinez à conserver vos rêves de nationalité distincte, de Pologne indépendante, et de toutes ces chimères, vous ne pouvez qu'attirer sur vous de grands malheurs. J'ai fait élever ici la citadelle, et je vous déclare qu'à la moindre émeute, je ferai foudroyer la ville, je détruirai Varsovie, et certes ce ne sera pas moi qui la rebâterai. Et au milieu de tous ces troubles qui agitent l'Europe, et de toutes ces doctrines qui ébranlent l'édifice social, il n'y a que la Russie qui reste forte et intacte.

« Croyez-moi, messieurs, c'est un vrai bonheur d'appartenir à ce pays et de jouir de sa protection. — M. Halevy, auteur de la musique de la Juive, vient de recevoir la croix d'honneur. — C'est hier qu'ont eu lieu les obsèques de M. le vice-amiral de Rigny. Dès le matin, toutes les rues avoisinantes étaient encombrées de troupes de ligne et de garde municipale. A neuf heures et demie, le convoi s'est mis en marche pour l'église St Roch, il était attendu par une grande partie du clergé de Paris au milieu duquel on remarquait M. l'archevêque de Québec avec ses vicaires-généraux. Là étaient aussi présents les membres du conseil d'état, les maréchaux de France, les lieutenans-généraux, maréchaux-de-camp, les vices-amiraux, contre-amiraux et les membres du conseil royal de l'amirauté, qui tous accompagnaient le cortège, on distinguait aussi des pairs de France, des députés, des membres de la cour de cassation, etc., et quelques notabilités du corps diplomatique. Après le service funèbre, le cortège s'est mis en route pour le Père Lachaise. Quatre ministres marchaient autour du catafalque; MM de Broglie et Duperré d'abord, puis le maréchal Maison et M. Thiers, qui a paru très-souffrant. Derrière, venaient des députations de tous les grands corps de l'état qui ont suivi le cortège. Le convoi était en outre composé de régimens de toutes armes pris de la garnison de Paris, et aussi d'un certain nombre d'officiers et soldats de marine.

« On a su à la bourse que, dans un comité d'assureurs, il a été décidé que, vu la tournure que prennent nos relations avec les Etats-Unis, on ne signerait plus de risques de guerre à l'année, à moins de 5 p. c. pour une année de navigation. Ce comité se composait des chefs de plusieurs

plus puissantes maisons de cette capitale qui, la semaine dernière, n'eussent pas hésité à signer ces mêmes risques à 2 1/2 p. c. au plus. Le Messenger publie ce qui suit sur l'état actuel de cette importante affaire : « Tous les papiers de la légation avaient été déjà expédiés aux Etats-Unis, et des personnes bien informées de l'état des choses disent que l'époque de l'arrivée du bâtiment qui en est porteur déterminera le ton du message du président à l'ouverture du congrès. Si ces documens arrivent en temps utile, le général Jackson jettera feu et flamme contre le gouvernement français qu'il accusera d'infraction aux traités; dans le cas contraire, il annoncera simplement au congrès qu'il attend la réponse à la note remise par ses ordres au cabinet des Tuileries. » On continue à se préoccuper beaucoup de préparatifs maritimes qui se font à Toulon, et qu'il serait difficile de motiver par les besoins d'Alger, puisque les troupes destinées pour l'Afrique sont toutes parties. (J. du C.)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On lit dans le journal ministériel : « Des nouvelles officielles, arrivées de plusieurs points différens, s'accordent toutes, non seulement à démentir la prétendue victoire qu'auraient remportée les carlistes dans la journée du 29, mais même à prouver que dans cette journée, comme dans la précédente, l'avantage est resté à l'armée de la reine. Il paraît en effet que le mouvement de Cordova n'avait d'autre but que de faire une diversion pendant que les troupes sorties de Bilbao manoeuvreraient pour se joindre à lui; dès lors sa retraite sur Vittoria s'explique aisément, et le bon ordre dans lequel il l'a effectuée, en emmenant même quelques prisonniers carlistes, prouve qu'il a réussi dans son opération, et que nous étions bien informés par la première dépêche qui nous avait annoncé qu'il n'avait pas été un seul moment entamé. Une dépêche de Bayonne en date du 8 annonce qu'il est rentré le 29 à Vittoria avec 50 prisonniers carlistes; que le 30 il est allé à Ochandiano, et que le 1er il est revenu à Vittoria sans aucun obstacle. Le mouvement du 30 avait sans doute pour but d'aller au-devant des Anglais qui avaient fait un grand détour pour le rejoindre. Le 31, don Carlos était à Echarri-Aranaz, et son armée était échelonnée sur la route de Pampelune à Vittoria. Des lettres de Bilbao, en date du 4, annoncent que le 30, le général Evans est parti avec 4,000 Anglais, se dirigeant sur Vittoria. Les généraux Espartero et Jauregui l'ont suivi avec trois mille hommes. On a laissé à Bilbao quatre mille hommes et les urbains. Une dépêche de Bayonne, en date du 11, annonce que l'affaire du 27, connue à Madrid le 30, y a été célébrée comme un avantage. Le 7, don Carlos et son neveu étaient à Oyarzun avec 10 bataillons, placés entre Tolosa et la frontière de France. Quatre ont été échelonnés entre Oyarzun et Fontarabie, où se trouve Sagastibelza, qui y a fait placer un mauvais canon. Quinze autres bataillons sont vers Angra; trois autres bataillons et un escadron se sont dirigés le 8 sur l'Aragon. Le 5, Mina a décidé qu'à l'avenir la garde nationale de Barcelone ferait son service sans rétribution, et qu'il serait formé un escadron de volontaires à cheval. Chaque cavalier aura cinq réaux par jour. Une émeute sans gravité a eu lieu à Figuera, dans la soirée du 7; elle a été comprimée sur-le-champ. Les carlistes sont postés dans les environs de Gironné et de Camprédon. (J. de Paris.)

— On lit dans le Journal des Débats : « Le capitaine de la frégate de S. M. B., la Magicienne, a fait aux autorités militaires des Asturies la communication suivante : « Je reçois à l'instant de l'amiral sir W. Gage, commandant en chef de la station, l'ordre de sou-

tenir par tous les moyens en mon pouvoir la cause de S. M. C. contre D. Carlos et ses adhérens. » — Le mouvement rétrograde vers la frontière des Pyrénées exécuté par don Carlos, est confirmé, mais non expliqué par les dépêches télégraphiques insérées dans les journaux ministériels et que nous rapportons. Il est probable que les christinos et les auxiliaires anglais auront opéré leur jonction, et que don Carlos aura éprouvé quelque échec ou qu'il aura jugé prudent de se retirer devant des forces très-supérieures aux siennes. Il n'est pas en position de risquer la perte d'une bataille, et sa tactique doit être de rechercher les petites escarmouches et d'éviter les grandes affaires, de harceler, d'inquiéter son ennemi, de lui faire une guerre de chicane, de traîner la lutte en longueur jusqu'à ce qu'on lui offre une capitulation honorable. — On lit dans la Sentinelle des Pyrénées : « On nous assure qu'une nouvelle action a eu lieu le 3 de ce mois entre Cordova et les carlistes, dans les environs de Vittoria; l'artillerie des deux armées a joué avec force. On ne connaît ni les détails ni le résultat de l'action. On savait seulement qu'elle avait été très-sanglante et que don Carlos s'y trouvait avec tous ses généraux et bataillons. »

BELGIQUE.

C HAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 13 novembre. — Les pétitions adressées à la chambre sont, après analyse, renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport. Après quelques mots échangés entre MM. Lejeune, Fallon et le ministre de la justice, celles qui sont relatives aux naturalisations sont renvoyées à M. le ministre de la justice, qui les instruira et les remettra avec les autres pièces qu'il a déjà reçues. M. A. Rodenbach Je demande la parole pour une motion d'ordre. Nous avons été convoqués aujourd'hui pour midi, et ce n'est qu'à deux heures que nos travaux ont pu commencer. De cette manière, ceux qui sont exacts perdent beaucoup de temps. On croit généralement qu'il conviendrait de consacrer deux ou trois jours par semaine au travail dans les commissions et dans les sections. Nous sommes quelquefois convoqués le même jour dans trois ou quatre sections; c'est à n'y pas tenir; et ce sont toujours les plus zélés qui ont toute la besogne. Tout le monde reconnaîtra que cela est très-fatigant pour les membres qui sont exacts. Si on fixe des jours pour les travaux des sections et pour les séances publiques, tout le monde s'y rendra et les travaux iront plus vite. MM. de Behr, Fallon et Gendebien prennent successivement la parole sur la proposition de M. Rodenbach, qui n'a même aucun résultat. M. le ministre de l'intérieur demande que la loi communale soit mise à l'ordre du jour de mercredi prochain. Un court incident s'élève sur le retard qu'a éprouvé la distribution du rapport de M. Dumortier, qui soutient qu'il ne pouvait faire un rapport quand plusieurs points étaient restés sans solution. M. le ministre des finances rappelle que cette circonstance de partage s'est déjà présentée et que cela n'a pas empêché de présenter le rapport; il soutient au reste que quand même il n'y en aurait pas eu d'exemple, c'était le cas, dans cette occurrence, de présenter le rapport malgré la lacune qui pouvait s'y trouver. La chambre fixe la discussion à mercredi prochain. M. Dumortier : Puisqu'on relève si bien les irrégularités, je vais vous en citer une. Vous savez que la constitution dit que l'initiative appartient aux trois branches du pouvoir législatif, et que notre règlement porte que chaque député a le droit de faire des propositions en suivant la filière prescrite. Il faut en faire autoriser la lecture; il faut subir une prise en considération, et enfin arriver à la discussion. Lorsque la constitution dit que l'initiative appartient aux trois branches du pouvoir législatif, elle a bien soin d'indiquer quels sont ces trois branches. Le pouvoir législatif est exercé collectivement par le roi, par la chambre des représentans et par le sénat (art. 26.) Je m'attendais à l'ouverture de la session que l'on nous présenterait un projet de loi de budget, je croyais qu'après le discours prononcé à la tribune par M. le ministre des finances, un projet de loi serait venu, parce que je ne croyais pas que ce discours fût une mystification, et que l'on agissait dans cette circonstance comme dans toutes les autres. Eh bien! ce discours nous a été distribué hier, et je n'y ai pas vu de projet de loi. Le budget envoyé par M.

Le ministre des finances n'est que l'œuvre d'un député, rien que d'un député. Un ministre qui propose une loi, ne le fait que comme député, et s'il n'était pas député, il serait sans pouvoir pour le faire. Je demande, quant à moi, pourquoi la chambre n'a pas été saisie du projet de loi du budget. Cela est, messieurs, une faute inconvenance. Le budget actuel n'est que le fait d'un député, et il devrait passer par les formalités prescrites par le règlement.

M. le ministre des finances : Messieurs, j'ai envoyé le budget à domicile, d'après le vœu exprimé par la chambre, et il est vrai que lorsque j'ai présenté quelques observations sur les budgets, j'ai omis de remettre sur le bureau le projet de loi signé par S. M. Je viens d'envoyer au ministre des finances afin de réparer cette omission, et vous verrez par la date que porte le projet, que tout a été fait régulièrement. La chambre sera persuadée, j'espère, qu'il n'y a eu de ma part aucune inconvenance.

Vox nombreuses : Non, non !

M. le ministre des finances monte à la tribune et donne lecture du projet de loi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux postes rurales.

M. l'Indis, rapporteur, présente une nouvelle rédaction de l'article 7 qui a été renvoyé à la section centrale et propose d'en faire deux dispositions qui deviendraient les articles 7 et 8 ; ils seraient ainsi conçus :

« Art. 7. La taxe des lettres transmises par l'intermédiaire des offices de ports étrangers, se composera du port dû pour le parcours en Belgique et de celui à payer à ces offices. »

« Art. 8. La taxe des lettres et pour les pays d'outre-mer transportées par d'autres voies que celles réglées par les conventions postales, sera formée de celle due pour le parcours intérieur et d'une taxe supplémentaire et progressive, en raison du poids, de cinq décimes par lettre simple. Tout paquet, outre que lettre missive, outre la taxe pour le parcours intérieur, paie la même taxe supplémentaire et progressive, sans ce pendant que celle-ci puisse excéder deux francs, quels que soient le parcours intérieur et le poids du paquet. »

Ces deux articles sont adoptés.

On passe à l'art. 11.

« Les imprimés ne pourront être expédiés que sous bandes, et les bandes ne devront pas couvrir plus d'un tiers de la surface du papier. Elles ne devront contenir ni chiffres, ni aucune espèce d'écriture, si ce n'est la date et la signature. »

« Les épreuves d'imprimerie sont seules exceptées, et continueront à être reçues comme feuilles imprimées. » — Adopté.

« Art. 12. Les ports des journaux, ouvrages périodiques, livres, papiers de musique, prospectus, annonces et imprimés de toute nature venant de l'étranger, et fixés à un décime par feuille de 30 centimètres carrés, et au-delà de cette mesure, quelle que soit la distance parcourue dans le royaume. »

On passe à la discussion de l'article 13 relatif à la création des postes rurales.

Cet article donne lieu à une longue discussion, et est renvoyé à demain.

La séance est levée à 4 heures 1/2. Demain séance à midi.

BRUXELLES, LE 13 NOVEMBRE.

Le déficit des caisses et les dettes de M. D... sont évalués à 300,000 frs. (1); l'origine du déficit remonte, à ce que l'on assure, à une époque assez éloignée. Si ce fut est vrai, et qu'il y ait perte pour le trésor public, la haute administration financière pourrai difficilement pallier sa négligence dans l'exécution des lois et réglemens sur la comptabilité des receveurs de l'état. Le cautionnement fourni par M. D... est de 30,000 frs.

Hier, à deux heures, a eu lieu au tribunal de commerce la réunion des créanciers du sieur A. C. De Haes, convoqués pour la nomination de deux syndics provisoires ; 19 créanciers ont comparu ; des 6 candidats désignés pour le syndicat, M. Verhaegen cadet, avocat, a obtenu 19 suffrages, MM Vanleron, Cappellenans aîné, Evrard-Goffin, Broker et Verey ont eu chacun 18 voix. L'actif connu jusqu'à ce jour s'élève à 987,000 frs. et le passif à 1,372,719 frs. 55, dans lequel figurent en première ligne M. G. Verbiest pour 340,000 frs., M. le comte d'Yves de Bavay pour 242,000 francs, et Mme. la comtesse d'Outremont pour 128,900 frs.

LIEGE, LE 14 NOVEMBRE.

DES RECLAMATIONS DES MAÎTRES DE FORGES DU LUXEMBOURG.

Un de nos correspondants nous semble avoir déjà parfaitement démontré l'injustice de la demande faite au gouvernement, par les maîtres de forges du Luxembourg, d'une augmentation des droits sur les charbons de bois ; voici cependant encore quelques nouvelles réflexions qui serviront de réponse à une lettre que l'Union a récemment publiée, et dans laquelle un maître de forges cherche à justifier la réclamation de ses confrères : nous faisons observer en passant, que le style entortillé, obscur de cette lettre annonce assez que son auteur défend une mauvaise cause.

(1) Nous croyons qu'il y a beaucoup d'exagération dans cette évaluation.

Il est beaucoup parlé, dans cette lettre, de l'intérêt général ; mais les raisons qui y sont déduites pour prouver que l'intérêt public sollicite l'accueil de cette réclamation, ne sont guère propres à détruire la conviction dans laquelle nous sommes, que l'intérêt particulier seul la suggère.

Il semble, d'après l'auteur de cette lettre, que l'activité de la forge soit la condition sine qua non de l'existence de la population du Luxembourg, mais il est évident, pour toute personne qui connaît cette province, qu'il y a beaucoup d'exagération dans cette idée ; la forge est, on ne peut en disconvenir, une branche d'industrie avantageuse au pays, mais cette industrie n'est pas la seule, il en est d'autres qui lui procurent les mêmes avantages, et parmi celles-là, se trouvent notamment les propriétés boisées ; on peut même dire avec vérité, que si la forge est avantageuse au Luxembourg, les propriétés boisées y sont essentielles.

S'il est un certain nombre d'habitans qui vivent de l'extraction, du lavage, du transport des minerais et enfin du métier de forgeron, il en est un bien plus grand nombre encore qui vivent de leurs coupes de bois, de leurs salaires de bucheron, de leurs salaires de charbonnier, du transport des bois et des charbons.

Que la plupart des maîtres de forges du Luxembourg soient aussi propriétaires de bois, ce n'est pas là une objection sérieuse, car de deux choses l'une, ou ils ont assez de bois pour alimenter leurs fourneaux, ou bien ce qu'ils possèdent de bois est insuffisant ; dans le premier cas, leur demande, ne pouvant avoir pour objet que de nuire aux propriétaires de bois, sans avantage pour eux, doit être rejetée ; dans le second, c'est-à-dire, si les bois qu'ils possèdent ne suffisent pas pour alimenter leurs forges, leur demande ne mérite pas un accueil plus favorable, puisqu'elle ne pourrait avoir pour résultat que de les enrichir, ou du moins, de les garantir d'un préjudice en ruinant les propriétaires de bois, ce qui répugne à toute idée de justice.

En vain disent-ils que par la mesure qu'ils provoquent, ils conserveront aux propriétaires de bois, leur concurrence avec les maîtres de forges français, car elle n'existerait plus cette concurrence, si, à cause de l'élevation du droit de sortie, les maîtres de forges français n'avaient plus d'intérêt à venir acheter nos charbons. Les maîtres de forges du Luxembourg resteraient alors les seuls concurrents, et l'on sent que cette concurrence ne serait pas très-lucrative pour les propriétaires de bois ; il en résulterait un abus qui a déjà été signalé, et dont ceux-ci ont déjà fait la triste expérience, que les maîtres de forges s'entendraient entre eux pour acheter les charbons au prix le plus bas possible ; il en résulterait cette autre conséquence si alarmante pour le pays, que les propriétaires qui ne seraient pas maîtres de forges, ne pouvant tirer un parti convenable de leurs bois, ne manqueraient pas de les défricher et de les convertir en prés ou en terres arables ; et alors, les maîtres de forges du Luxembourg devraient se contenter des bois dont ils sont propriétaires, ou tâcher de s'en procurer à l'étranger, mais alors que deviendraient les habitans non propriétaires de bois, dans un pays qui ne produit pas de charbon de terre ? Cette dernière considération nous paraît suffisante à elle seule pour déterminer le rejet de la demande des maîtres de forges.

Plusieurs faits politiques importants occupent en ce moment l'attention publique. Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que M. Barton, chargé d'affaires des Etats-Unis auprès du cabinet des Tuileries, avait demandé ses passeports. Ce fait a été depuis confirmé par les journaux du pouvoir, qui ont annoncé en même temps que la France allait, de son côté, rappeler son chargé d'affaires à Washington. Plusieurs journaux parlent d'armemens maritimes qui auraient lieu à Toulon et dont cette affaire serait l'objet. Nous devons dire cependant que les démêlés de la France et des Etats-Unis ne semblent point avoir grandement alarmé les esprits, ni à Londres, ni à Paris. Voici comment se exprime une feuille accréditée de cette première ville : « La résolution du gouvernement des Etats-Unis de rappeler de la France leur chargé d'affaires, n'a pas fait la moindre sensation ici. Il faut avoir bien peu de jugement pour croire un seul instant qu'après que le vote des vingt-cinq millions en indemnités par la chambre des députés et l'acceptation faite par l'Amérique a été tout sujet de dissentiment, deux nations si bien placées puissent sérieusement se quereller pour une simple et puérile affaire d'étiquette. »

Le Journal des Débats a publié hier un document qui va devenir en Europe le texte de bien des commentaires. C'est un discours que l'empereur Nicolas aurait adressé, en passant à Varsovie, au corps municipal de cette ville. Si l'authenticité des paroles brutales prêtées à l'empereur Nicolas n'est point démentie, il restera vrai, ainsi que le fait observer d'ailleurs le Journal des Débats, que le czar reconnaît, lui-même, que le sentiment universel de la Pologne repousse la domination moscovite et que la force règne seule sur toute la nation. Ce fait de la tyrannie russe n'est point certes douteux pour nous ; mais on ne peut comme on dit, s'avouer ces choses là à soi-même, confesser hautement qu'on règne par la terreur, cela nous hésitons encore à le croire. (V. Paris.)

Tous les derniers rapports de l'Espagne démentent les exagérations carlistes sur l'affaire de Salvatierra, qui a eu lieu le 29 du mois dernier. On peut se rappeler qu'une feuille de notre pays, hostile à la cause de la reine, le Journal du Commerce d'Anvers, avait garanti l'authenticité des nouvelles de victoire mises en circulation par les absolutistes. La vérité est, au contraire, que le prétendant a dû faire un mouvement rétrograde à la suite des opérations de l'armée espagnole. (V. Paris.)

On lit dans le Morning-Herald : « S'il faut en croire notre correspondant hollandais, l'attention publique commence à se tourner en Hollande sur les mouvemens du comte Orloff que l'on dit chargé par le gouvernement russe d'une mission diplomatique importante relativement à la solution de la question hollando-belge. Les journaux français ont été les premiers à attribuer au diplomate russe le projet de se porter comme médiateur entre la Hollande et la Belgique. Les lettres et les journaux hollandais qui sont sous nos yeux nous prouvent qu'on n'est pas éloigné dans ce pays d'adopter à ce sujet l'opinion des feuilles françaises. (On peut se rappeler au contraire que le Handelsblat a déjà opposé à ces rumeurs le discours du roi Guillaume, qui semble, en effet, ne point s'accorder avec des nouvelles d'arrangement prochain.) »

On lit dans le Morning-Herald :

Il paraît, d'après ce que dit la Gazette van Gend, que les cours des universités de Gand et de Liège seront repris le 1^{er} décembre.

Le concert de M. Prume, professeur de violon à notre conservatoire, aura lieu décidément mercredi 2 décembre prochain, à la salle du Gymnase dramatique. Il est inutile de dire que cette soirée sera sous, tous les rapports, l'une des plus brillantes de la saison.

On écrit de Florence, en date du 26 octobre, que, selon le bruit public, M. de Bombelles vient d'épouser l'impératrice Marie-Louise, duchesse de Parme. (Chronique de Paris.)

Au premier concours ouvert à l'Académie de sculpture à Paris, M. Joseph Geefs, frère de notre statuaire, a été proclamé le premier. Il y avait 59 concurrents.

On écrit de Tarnhout : Le 8 de ce mois est arrivé à Tarnhout un officier hollandais appartenant aux troupes dites coloniales. Il déserte le sol natal pour éviter les peines portées par les lois hollandaises contre les déerteurs. Il paraît qu'il a tué son adversaire dans un duel qu'il a eu récemment. Cet officier qui a le grade de sous-lieutenant, est très affecté de son malheur, qui le prive de son emploi et de sa patrie.

M. Verhaegen père, avocat, vient de mourir à Bruxelles, après une longue et douloureuse maladie.

MM. Guillaelmin père, et H. Harpignies, ont été élus conseillers de régence de la ville de Mons.

Lundi dernier le feu grisois ayant éclaté dans une houillère près de Birmingham, quatorze personnes y ont péri.

MM. les avocats en stage, qui désirent être inscrits au tableau des avocats près la cour d'appel de Liège, sont invités à remettre leur demande par écrit avant le 18 novembre 1835, à M. Delmarmol, secrétaire du conseil de discipline. DELREË, batonnier.

TAXE DU PAIN A LIEGE, du 14 novembre.

Pain de seigle, 49 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 29 cent.
Pain dit de ménage, 41 centimes

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui dimanche, 15 novembre FRA-DIAVOLO, opéra en 3 actes. L'AMI GRANDET, comédie en 3 actes.
Lundi abonnement suspendu :
La 1^{re} de LA MARQUISE, opéra nouveau en 1 acte.
La 1^{re} de LÉONTINE, vaudeville en 3 actes.
La 1^{re} de MA FEMME et MON PARAPLUIE

